

faibles, tandis que nos exportations atteignent un chiffre élevé.

M. MACDONALD: L'autre jour, j'ai lu dans une annonce au sujet des certificats d'épargnes de guerre, publiée par le département des Finances, que nous dépensions \$2,000,000 par jour pour la guerre. Le ministre a-t-il fait le calcul de ce que représente le montant de nos obligations, jour par jour, à l'heure qu'il est?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Au Canada et à l'étranger?

M. MACDONALD: Je fais allusion à une annonce publiée dans un journal d'Ottawa.

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'ai remarqué cette annonce, qui n'a pas été publiée par le département ni par la commission du Service national, qui aide à la vente des certificats de guerre. Je me suis occupé personnellement de faire retirer cette annonce, parce qu'elle était de nature à induire en erreur. Nos dépenses sont très éloignées de ce chiffre.

M. MACDONALD: Le ministre, à une prochaine séance, sera peut-être en état de nous dire quels sont nos frais de guerre, par jour. En préparant ce projet d'impôt, le ministre des Finances avait certainement en vue de bien faire comprendre à tous les habitants du Canada la gravité de la situation. On a trop répété "les affaires comme à l'ordinaire", et l'on a trop parlé de la grande prospérité actuelle du Canada. On est allé jusqu'à attribuer au Gouvernement le mérite d'avoir contribué à cette prospérité, alors qu'elle est le résultat des immenses quantités d'approvisionnements requis pour les fins de la guerre, et dans une grande mesure, la population de ce pays n'a pas saisi complètement la portée énorme des questions en jeu et des dimensions des obligations que le Canada assume et qu'il doit assumer pour être en état de remplir son rôle dans cette guerre.

Il semble donc y avoir une anomalie dans l'échelle des impôts que le ministre propose d'établir. Prenons, par exemple, celui qui a un revenu de \$5,000, qui permet à tout homme de vivre honorablement dans ce pays. Soustraction faite de l'impôt qu'il acquitte, il se trouve avec un revenu de \$4,800. Déduction faite de la taxe sur son revenu, celui qui possède à \$7,000, se trouve avec \$6,780; celui qui a un revenu de \$10,000 recevra encore \$9,600; celui dont le revenu est de \$12,000 se trouve avec \$11,240; celui dont le revenu représente \$15,000 se trouvera avec \$14,150, tandis que celui dont le revenu atteint \$20,000, devra se contenter d'un revenu de \$18,700.

[L'hon. sir Thomas White.]

Laissant de côté ceux dont les revenus sont extrêmement considérables, je dis que le projet d'impôt du ministre ne met pas ceux dont le revenu varie entre \$5,000 et \$10,000, face à face avec les dures nécessités du moment.

Une somme de \$100 est plus importante pour celui dont le revenu est de \$4,000, que pour celui dont le revenu atteint \$10,000, et on laisse à celui qui perçoit un revenu de \$20,000, \$18,000, somme avec laquelle on peut vivre princièrement au Canada. La gradation n'est pas aussi accentuée qu'elle devrait l'être.

Il va sans dire que cet impôt implique l'économie la plus sévère possible, dans les moindres détails. Chaque année, le Gouvernement dépense de petites sommes de \$200, \$300 ou \$400, dans différentes parties du Canada, et si l'on n'exerce pas l'économie la plus sévère dans ces petites dépenses, l'effet qu'on veut produire, au moyen de cette loi, sera entièrement perdu. Une mesure semblable impose au Gouvernement l'obligation d'exercer la plus stricte économie dans les plus minimes dépenses. Bien que le contribuable ordinaire n'ait qu'une faible conception d'une dépense qui implique des millions de dollars, lorsqu'il voit gaspiller des sommes de \$2,000 ou \$3,000 sous ses yeux, il se dit que le Gouvernement n'exerce pas l'économie qu'il devrait exercer et c'est ce côté de la question sur lequel j'attire, tout particulièrement, l'attention du ministre des Finances.

L'h. n. M. LEMIEUX: Ce qui va épouvanter le peuple dans cette imposition du revenu, c'est de payer trois impôts sur le revenu; d'abord, un impôt par la municipalité, tel qu'il existe dans toutes les provinces, certainement dans la province d'Ontario, ainsi que le savent tous les habitants de cette province; un deuxième de la part du gouvernement provincial et pour couronner le tout, un troisième sur le même revenu, imposé par le Gouvernement fédéral.

Je ne suis pas en principe opposé à l'impôt sur le revenu. Au contraire, lorsque l'honorable ministre des Finances a déposé, il y a un an et demi, son projet de taxe sur les profits d'affaires, je l'ai averti qu'il serait finalement obligé de proposer la taxe sur le revenu, qui est de toutes les taxes la plus naturelle et la plus juste. Les meilleurs auteurs, tels que Adam Smith et Thiers, préconisent la taxe sur le revenu comme la plus acceptable parce qu'elle ne fait pas de distinction entre les contribuables. A cette époque, le ministre des Finances trouvait qu'un impôt sur le revenu